



A l'aide

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 26 juin 2003

Monsieur,

Etant donné que vous m'avez bien conseillé jusqu'à maintenant, je souhaiterais encore votre aide. Nous avons obtenu l'interdiction de fumer au poste de travail à XXXXX, le yy yyy grâce à votre aide. J'avais envoyé une lettre au médecin du travail, à la direction et au CHS-CT signée par une quarantaine de personnes. Mais, j'en ai renvoyé une le yy yyy, signalant le non respect de certains fumeurs, aux vestiaires, dans le couloir à la sortie aux postes de travail, aux toilettes et le pire maintenant c'est aux distributeurs !!!

Là c'est le nuage ! Mais qu'est ce que je peux dire si le chef d'atelier fume avec le responsable de l'environnement juste en dessous du panneau **INTERDICTION DE FUMER** ???

Plusieurs fois j'ai déplacé au fumoir le cendrier qui était devant le distributeur.

Résultat : maintenant nous avons des tables et des nouveaux cendriers de 50 cm de diamètre !

J'en ai marre que l'on me prenne pour une &., il n'y a pas d'autre mot. De plus, certaines personnes viennent se plaindre chez moi parce que ça ne bouge pas, au niveau d'extracteurs d'air et pour cloisonner les espaces fumeurs. En plus quand les fumoirs sont occupés par 7 ou 8 personnes elles ferment les fenêtres, même quand c'est la canicule. Quand les fenêtres sont ouvertes la fumée est soufflée vers l'intérieur Les endroits fumeurs prennent de plus en plus de place et d'ici peu de temps la fumée sera de nouveau partout si on laisse faire.

Au début, la direction prenait très au sérieux ce problème, mais maintenant la situation ne s'améliore pas et je suis vraiment découragée.

Pour engager une action en justice, je me retrouve seule, mes collègues tiennent à leur emploi.

Serait-il possible que DNF fasse un courrier à la direction ? Cela prouverait la crédibilité de cette action. Sachant que quelqu'un de l'extérieur s'occupe de l'affaire, je pense que l'intimidation les ferait réagir dans le bon sens.

Dans bien des entreprises, il y a des sanctions pour ceux qui ne respectent pas la loi.

Pourquoi avoir tant de difficultés pour faire respecter une loi qui peut sauver des vies ?

J'espère une réponse favorable en vous faisant confiance. Je vous prie monsieur, d'agréer mes salutations distinguées.

Réponse :

Nous sommes heureux de constater que les conseils pratiques de DNF peuvent aider à faire prendre conscience et, parfois, à solutionner les problèmes aigus qui subsistent en entreprise.

Si vous êtes déterminée dans votre action, prenez contact avec nos représentants régionaux qui pourront vous conseiller, avec notre appui, tout au long de cette démarche délicate et fastidieuse.

Par courriel séparé, vous recevrez une dernière possibilité d'intervention amiable. Vous êtes autorisée à produire auprès de la direction la lettre qu'il contient.